

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2003)

Heft: [2]: Rapport de gestion : Rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Autor: Andres, Dora / Egger-Jenzer, Barbara

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418503>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6. Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Directrice: la conseillère d'Etat Dora Andres

Suppléante: la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer

6.1 Les priorités de l'exercice

Police/AIDA/Police bernoise

AIDA est un vaste projet analysant les tâches, l'organisation et les effectifs de la Police cantonale, afin de définir des lignes directrices. Il faut continuer à améliorer la sécurité objective et subjective, combler les lacunes et améliorer la situation des agentes et agents, notamment ceux de la police en uniforme. Le concept de détail sera achevé au printemps 2004 et, une fois approuvé par le Conseil-exécutif, il sera mis en œuvre par étapes. Plutôt que sur la présence mobile et la préparation à l'engagement, il met l'accent sur la sécurité locale, la prévention, la concentration rapide, les nouvelles méthodes d'enquête, la conduite du personnel, et l'examen des interfaces, processus et méthodes, afin d'optimiser la qualité et l'efficacité des prestations. L'organisation restera fondée sur une responsabilité décentralisée quant à l'offre policière régionale. Le mandat de prestation ayant changé, des adaptations sont nécessaires sur le plan structurel, qui doivent tenir compte de la volonté politique de changement. Une contradiction entre les projets ESPP et AIDA a émergé à propos du réseau de postes de police. Mais une réduction modeste est possible sans impact grave sur l'accomplissement des tâches. Il convient cependant de garantir partout à la population une possibilité de contact personnel avec la police.

En adoptant la motion 148/03 Lüthi/Bolli, qui vise la création d'une police en uniforme unique dans le canton de Berne, le Grand Conseil a placé l'accent sur une collaboration renforcée. 14 communes ont conclu des conventions de prestations avec la Police cantonale. Le modèle thounois d'intégration de la Police de la ville dans la Police cantonale a été adopté par les communes de Steffisbourg et de Spiez (à partir du 1^{er} janvier 2004). Dans ces communes, la Police cantonale prend en charge les tâches de police communale conformément au mandat qu'elles ont formulé. La motion vise à rassembler tous les moyens et à dégager toutes les synergies pour améliorer le travail de la police sur place. La responsabilité quant à la police communale reste celle du conseil communal, comme le précise la loi sur la police. Les travaux de législation et de préparation qui se profilent seront menés par la Direction de la police et des affaires militaires en collaboration avec ses partenaires pour obtenir un consensus entre villes, communes et canton. Le contrat passé avec la ville de Berne concernant la police judiciaire contient une première étape vers une police judiciaire unifiée; il échoit à fin 2005, c'est pourquoi un projet concret d'intégration a été lancé en parallèle aux travaux mentionnés.

Privation de liberté et mesures d'encadrement/Arrêts domiciliaires

En 2002, le nombre de mandats pour des arrêts domiciliaires (exécution hors établissement, sous surveillance électronique et avec accompagnement social) a été multiplié par quatre. Cette forme particulière de l'exécution de peines a fait ses preuves avant tout pour les personnes qui ont une famille ou disposent d'un environnement social stable. Pour la variante déjà introduite (peines de un à douze mois), appelée «frontdoor», la demande fut la plus forte pour les courtes peines (jusqu'à trois mois). Depuis 2003, il est également possible d'utiliser les arrêts domiciliaires en substitution de la semi-liberté («backdoor»), et avec l'avantage d'une réinsertion meilleure et plus rapide. On diminue pour certains membres de la famille (les enfants, par exemple) les conséquences directes de l'absence de la personne détenue. Les spécialistes de la probation assurent l'accompagnement. Le respect strict du déroulement prévu dans le programme de semaine est un point capital. Au be-

soin, les personnes détenues sont envoyées auprès de spécialistes. Le maintien de la personne détenue dans son milieu social (frontdoor) ou sa réinsertion dans ce milieu (backdoor) lui permet de s'occuper de sa famille et ainsi de montrer qu'elle prend ses responsabilités. Contrairement à d'autres formes de détention, les arrêts domiciliaires permettent d'envisager un horaire de travail individuel (travail par équipes, par exemple). Ils représentent à l'heure actuelle la forme de détention la moins dommageable sur le plan social et la plus avantageuse sur le plan financier.

Projet «AMBAS», intégration à la POM de l'Office du sport

Le projet AMBAS découle des mesures ESPP 48-040 à 042; il s'est achevé à fin 2003. Le secteur Jeunesse + Sport ainsi que celui de l'encouragement du sport ont été transférés à l'Office de la sécurité civile et militaire (OSCM), qui prend désormais le nom d'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM). Le Fonds du sport sera administré par l'Office de la population et des migrations (OPM), à l'instar du Fonds de loterie. On a édicté une nouvelle ordonnance sur le Fonds du sport, et révisé le guide qui lui correspond. La Commission cantonale du Fonds du sport est supprimée. La Commission d'experts pour la gymnastique et les sports (CEGS) devient, dès le 1^{er} janvier 2004, la Commission d'experts pour le sport (CES), et on a procédé à une nouvelle nomination des membres. L'intégration de l'Office du sport dans les offices de la POM s'est déroulée sans problème. A partir du 1^{er} janvier 2004, le secteur du sport est géré par l'OSSM et l'OPM, y compris le service décentralisé de St-Imier. L'effectif du personnel a passé de 15,25 à 7,7 postes, sans perte substantielle, et ce grâce à une mise à profit maximale des synergies, à l'optimisation ou à la suppression de certains processus. Deux personnes (1,5 poste) ont été transférées à l'OPM pour le traitement des demandes de subvention à prélever sur le Fonds du sport. Huit autres personnes (6,2 postes) sont intégrées à l'OSSM pour se consacrer à Jeunesse + Sport et à l'encouragement du sport. Une solution acceptable a pu être trouvée pour les personnes qui ont perdu leur poste dans le secteur du sport.

L'année de transition a été mise à profit pour rechercher le contact avec les diverses associations sportives, afin de donner forme, avec leur collaboration, à l'avenir du sport dans le canton de Berne. Il s'est agi avant tout de les consulter et de recourir à leur savoir-faire, pour les intégrer au projet. Les entretiens avec les diverses commissions ont permis de suivre la bonne voie, et se sont avérés très profitables pour l'analyse de la situation du sport dans le canton de Berne.

Le statut de Centre cantonal de formation et de sports (CCFS) a été supprimé au 31 décembre 2003. Les centres de Mürren, Sumiswald, Huttwil, Langenthal et Lyss feront l'objet d'entretiens destinés à examiner l'option d'une collaboration renforcée, ou celle d'une occupation meilleure, au moyen d'un nouveau concept. Il n'y aura bien entendu pas de financement à fonds perdu, mais il faut mettre à profit toute possibilité pour ces centres d'accueillir les cours dispensés sur territoire bernois. On songe au principe d'une subvention plus élevée en provenance du Fonds du sport, à titre d'incitation.

6.2 Rapport des offices

6.2.1 Secrétariat général (SG)

Les tâches regroupées sous le thème «soutien à la conduite» ont atteint un volume maximal, qu'il a tout juste été possible de maîtriser. Les personnes occupant des postes-clé ont dû faire face à des exigences très élevées, vu leur implication dans divers projets au niveau de la Direction mais aussi de l'ensemble de l'administration. La qualité des prestations fournies ne se maintiendra que s'il est possible de baisser la cadence des réorganisations et des projets externes au Secrétariat général. Le Service des recours n'a pas été en mesure de réduire encore davantage le nombre des cas en suspens; en effet, le nombre de cas nouveaux a repris un cours ascendant, une collaboratrice expérimentée a quitté le service, et une autre collaboratrice a pris en charge une nouvelle tâche que le Conseil-exécutif a transféré de la CHA à la POM, à savoir la direction du «Projet d'intervention bernois contre la violence domestique». Parmi les points forts, il faut également mentionner le travail préparatoire pour la relève des champs d'activité «Personnel» et «Finances» au printemps 2004. Des solutions internes ont été trouvées dans les deux cas, entraînant un changement de fonction et une progression de carrière.

6.2.2 Police cantonale (POCA)

6.2.2.1 Généralités

Limites de capacités: Malgré une légère hausse des effectifs, la Police cantonale a été poussée aux limites de ses capacités et de ses prestations, voire au-delà. L'augmentation la plus marquée apparaît dans la charge de travail, les exigences, les programmes de perfectionnement (loi sur l'aide aux victimes d'infraction, violence domestique), l'introduction de nouvelles techniques; elle est également due à une modification de la procédure pénale (mandats découlant de l'article 238 du Code de procédure pénale, épuisement des droits de partie dans la procédure pénale). Les bénéfices attendus de la Police judiciaire fédérale ne sont pas encore tangibles. Le facteur le plus important reste cependant le nombre record d'interventions de service d'ordre, gourmandes en temps et en personnel, entraînant des problèmes de capacités et un nombre d'heures supplémentaires culminant parfois à 96 000. Ces dernières ont pu être réduites de 10 000, grâce à un effort ponctuel, mais la situation requiert constamment de nouvelles mesures. Cette précarité atteint notamment les cadres, qui subissent la pression du temps et doivent se charger de projets exigeants.

Violence contre les agents et agentes: L'agressivité latente contre les membres du corps de police a augmenté, et elle est parfois le fait de citoyennes et de citoyens (jeunes ou moins jeunes) de réputation dite irréprochable. On a pu constater ce phénomène tout particulièrement après la publication par la presse d'une lettre anonyme formulant des reproches envers la Police cantonale – par ailleurs largement infondés, selon le rapport d'enquête des autorités de justice ainsi que de M. D. Niedermann, chargé d'enquête. La propension à user de violence est plus manifeste lors de contrôles de personnes, d'interpellations, ou de retours accompagnés.

Projets d'infrastructure: Des projets concernant l'infrastructure ont fait suite à une analyse, en 2002, de la plate-forme cantonale d'alarme. Il est prévu de créer une centrale cantonale d'appel sanitaire au numéro 144. La Police cantonale en sera l'exploitante, et travaille à ce projet en collaboration avec les services concernés de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Un autre projet interdirectionnel prévoit le remplacement du système d'alarme par une solution SMT (système de mobilisation rapide par téléphone). La Police cantonale a par ailleurs élaboré une étude préalable dans le cadre des travaux de planification du projet Polycor, qui prévoit un réseau radio de sécurité disponible pour tous

les partenaires de la protection de la population; pour cette raison, le projet est transféré à l'Office de la sécurité civile, des sports et des affaires militaires. On travaille actuellement au financement et à la planification de détail pour les années à venir. En outre, la Police cantonale participe aux travaux de détail concernant un concept de la sécurité et du sauvetage dans la perspective de l'ouverture du tunnel de base au Lötschberg (NLFA); ce projet est dirigé par l'organe de conduite cantonal, en collaboration avec les autorités valaisannes.

6.2.2.2 Lutte contre la criminalité

Situation: Après une nette augmentation constatée en 2002, le taux de criminalité dans le canton de Berne (sans la ville de Berne) est resté stable (+ 1%). On a en effet enregistré un total de 37 729 infractions selon le Code pénal et la législation sur les stupéfiants. Calculé sur dix ans, le taux d'augmentation est de 18,5 pour cent, pour une démographie restée stable. La propension à faire usage de violence et la proportion de délits commis en bande (en particulier pour les délits contre le patrimoine et les infractions à la loi sur les stupéfiants) restent élevées. Cette propension accrue à la violence se manifeste de manière marquée chez les jeunes. Un tiers des délits liés au brigandage sont le fait d'adolescents. Les délits concernant les mœurs ont également augmenté, et notamment les dénonciations pour pornographie interdite; ce fait résulte notamment de l'enquête déclenchée par l'opération GENESIS. La criminalité informatique requiert encore plus d'efforts, notamment en raison du caractère long et difficile des enquêtes. Les mesures prises dans la lutte contre les bandes se livrant à des cambriolages ont porté leurs fruits. Après l'augmentation de 20 pour cent constatée en 2002, les chiffres sont restés stables. Plusieurs procédures contre des personnes qui se livraient au trafic de drogue ont fait apparaître la difficulté de trouver des interprètes, notamment vu la crainte que ces personnes soient en contact.

ViCLAS et ADN: La Police cantonale remplit les tâches d'un centre national ViCLAS (Violent Crime Linkage Analysis System), un nouveau système mis en place pour enquêter sur les délits violents et lutter contre cette forme de criminalité; le principe en est l'analyse du lieu du crime. Son potentiel de succès est tributaire de la quantité et de la qualité des informations saisies dans la base de données. Il faut enregistrer un nombre plus grand de cas (120 jusqu'ici) avant que les recherches procédant par relations de série puissent offrir de bons résultats. La mise à profit du système ViCLAS nécessite toutefois une formation et un perfectionnement du personnel; il convient de mettre l'accent sur l'analyse opérationnelle du cas, et il faut qu'un tel effort soit consenti par l'ensemble de la Suisse. Le projet pilote de base de données ADN, limité à fin 2004, est très prometteur. Depuis la mise en service de la base de données (août 2000), la Police cantonale a saisi environ 2300 profils de personnes et 691 profils de traces relevées sur les lieux de délits. Environ 323 coïncidences ont pu être déterminées en 2003 entre personnes et traces (qui ont par exemple permis de résoudre le meurtre de Yvonne Liniger, commis en 1997) et faire des rapprochements entre traces relevées.

Extrémisme: Le nombre d'activistes d'extrême-droite n'a pas connu de changement marquant; environ 200 extrémistes de droite et skinheads domiciliés dans le canton sont connus des services de police. On constate tout de même une forte fluctuation de la scène non organisée, dont les centres géographiques se situent dans les régions de Berne, Bienne et Thoune. La région de Berthoud et la Haute-Argovie ont vu s'établir les groupements NO («Nationale Offensive») et PNOS («Partei National Orientierter Schweizer»). Les manifestations de violence ont quelque peu diminué. Les rixes entre skinheads et punks ou antifascistes ont eu lieu principalement dans la région de Thoune.

La propension à la violence des extrémistes de gauche, en particulier à l'encontre des personnes, s'est quant à elle accrue (déborde-

ments lors de manifestations contre le Forum économique mondial, à Berne, et contre les fascistes, à Thoune; attaques menées par le PNOS, incendie de véhicules de l'armée).

6.2.2.3 Sécurité routière

Situation: En 2002, on a dénombré 7350 accidents, 4247 blessés et 69 tués, ce qui constitue une légère hausse. Le nombre de tués a dépassé la moyenne de ces cinq dernières années. Il faut toutefois préciser que deux accidents ont occasionné la mort de six personnes au total. La cause principale est le refus d'accorder la priorité. Deux tiers des accidents ont lieu à l'intérieur des localités. La Police cantonale continue donc à placer l'accent dans ce secteur en matière de prévention (radar, sécurité sur les passages protégés et sur le chemin de l'école). La plupart des accidents en localités sont dus à la négligence, une observation insuffisante, une signalisation lacunaire de l'intention, le manque d'attention ou de concentration. De tels délits doivent donc faire plus souvent l'objet de sanctions.

En ce qui concerne les deux-roues, on constate une nette détérioration de la situation des cyclistes (augmentation de 11% pour les accidents et les blessés, 9 tués) et des motards conduisant des machines de cylindrée supérieure à 125 (augmentation de 21% du nombre d'accidents). Les accidents sont très nombreux au plus chaud de l'été; l'action de prévention «Moto2000+» devra être encore plus précisément axée sur les causes des accidents et certaines catégories de conducteurs.

Les accidents impliquant des enfants sont en diminution. Le nouveau concept de sécurité routière de la Police cantonale, qui recourt aux instructeurs de conduite dans les travaux de préparation déjà, leur permettant ainsi d'influencer directement la sécurité du chemin d'école, par exemple, semble produire ses effets positifs. Les chiffres en attestent: 197 accidents (contre 252 en moyenne ces dix dernières années) et 175 blessés (contre 236). Trois enfants ont été tués. Les chiffres absolus montrent cependant que les mesures restent nécessaires.

Alcool, drogue, médicaments: Alors que les accidents dus à l'alcool et à la conduite sous l'emprise de médicaments ont légèrement baissé, les accidents causés par des conductrices et des conducteurs ayant consommé de la drogue ont nettement augmenté (de 111 à 152). Le nouveau test rapide introduit pour déceler les traces de drogue a fait ses preuves. Une campagne d'envergure nationale sera consacrée en 2004 au thème des drogues douces consommées par les usagers de la voie publique.

Trafic lourd: Dans la plupart des catégories, on observe un léger recul du nombre d'accidents. Le trafic lourd a été contrôlé de manière périodique et ciblée dans le cadre d'une convention de prestations passée avec le DETEC. Sur 4311 véhicules contrôlés, 16,3 pour cent ont donné lieu à une amende d'ordre ou à une dénonciation. Il est frappant de constater que pas moins de 10,8 pour cent des véhicules contrôlés présentaient des lacunes.

6.2.3 Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Le solde du compte d'exploitation de l'office sera commenté dans la présentation du compte spécial.

Les nouvelles catégories de permis de conduire, fruits d'une harmonisation avec l'Union européenne, sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2003. Vu l'ampleur des modifications, il a fallu porter un effort tout particulier sur l'organisation, la formation des collaborateurs et collaboratrices et l'information de la clientèle. Les moniteurs et monitrices d'auto-école ont été invités à diverses journées de présentation. La clientèle a été informée en parallèle de l'avis annuel d'imposition, par le biais de nouveaux mémentos et grâce à la mise en place d'une ligne téléphonique consacrée à ce changement.

Simultanément au changement des prescriptions, on a procédé à l'introduction du nouveau permis de conduire format carte de crédit (PCC). Le problème principal fut en l'occurrence l'affluence de demandes dans les premières semaines, qui était difficile à prévoir avec exactitude. Or, la souplesse de l'exploitation NOG a permis de mettre rapidement le personnel et l'infrastructure à disposition pour contenir ce flot.

Dans le cadre des mesures ESPP, il a été décidé de transférer à court terme le secteur des mesures techniques de signalisation et de circulation de l'OCRN à l'Office des ponts et chaussées; le projet SIGMA a défini un calendrier de transfert pour le personnel et l'organisation d'ici le 1^{er} janvier 2005.

Des travaux de nature conceptuelle pour la transformation de l'OCRN en un établissement de droit public (projet OFFRA) ont débuté en août 2003. Un concept global montre les conséquences d'une telle opération. Sur la base de ce document, le Grand Conseil a décidé en décembre 2003 de suspendre le projet, par crainte d'un effet par trop négatif sur les mesures d'assainissement financier déjà prises.

L'OCRN s'investit de manière importante, dans l'organisation de projet FIS2000, en tant qu'office pilote pour l'introduction de la gestion de la facturation et des débiteurs. Ces travaux mobilisent une partie non négligeable de ses ressources.

D'autres travaux ont commencé pour l'introduction d'un système d'assurance-qualité; celui-ci permettra de répondre d'ici fin 2004 aux critères fixés par la Confédération et l'Union européenne.

L'OCRN s'engage largement sur un plan intercantonal dans les projets visant l'attestation d'assurance par voie informatique ainsi que dans la mise au point d'une vignette autoroutière électronique.

Pour ce qui est du perfectionnement du personnel, l'accent a été placé sur la conduite et la communication. Une nouvelle plateforme a été créée pour l'entretien d'appréciation et de développement. Les collaboratrices et collaborateurs, tout comme les cadres, ont suivi une formation intensive les préparant notamment aux nouveaux critères d'entretien et d'évaluation.

6.2.4 Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLE)

6.2.4.1 Direction de l'office

Des exigences toujours plus élevées ont conduit à une surcharge des ressources tant financières que personnelles, en particulier pour les projets informatiques au niveau cantonal. La situation devrait s'améliorer durablement par le recours à des spécialistes externes, en vue d'une nouvelle organisation qui sera mise sur pied en 2004.

Le projet «Travail personnel sur le délit et réparation des torts (TaWi)» est achevé. Les résultats ont été intégrés dans la planification de l'exécution des peines, dans la mesure où le permettaient les ressources en personnel. En effet, les moyens dont dispose l'office ne permettent pas de prolonger ce projet largement cofinancé par la Confédération. Les standards définis par le projet seront cependant strictement respectés, notamment en ce qui concerne la protection des victimes.

Le fait que le poste de responsable de l'Institut de psychiatrie médico-légale (université de Berne) reste vacant et que ce service connaît de fortes fluctuations de personnel a sérieusement remis en question l'aide psychiatrique apportée aux personnes détenues. Les conséquences en sont particulièrement mesurables aux Etablissements de St-Jean, où un tel service fait partie de l'offre de base. La présence de troubles psychiques chez les personnes détenues se fait d'année en année de plus en plus fréquente.

6.2.4.2 *Section de l'application des peines et mesures (SAPEM)*

Un nombre suffisant de places était à disposition en 2003 pour le régime semi-ouvert et le régime fermé, à part quelques exceptions. Des difficultés de placement se sont présentées uniquement pour les mesures concernant les délinquantes et les délinquants anormaux selon l'article 43 du Code pénal. Pour les thérapies ambulatoires, il a fallu constater que le Service intégré de psychiatrie médico-légale a fourni, encore plus que les autres années, des prestations insuffisantes tant en capacité qu'en continuité. Le nombre des personnes détenues dans le canton de Berne et considérées comme dangereuses était de 49 à fin 2003 (contre 43 en 2002).

6.2.4.3 *Section de la probation et des formes particulières d'exécution de peines (SPFP)*

Le nouveau nom de ce service distingue les deux champs d'activité qui sont les siens. La probation est ordonnée pour réduire les risques de récidives au moyen d'un accompagnement spécialisé et d'une offre d'aide concrète. Des difficultés sont apparues en 2003, pour ce qui est de l'accompagnement et du placement, suite à l'augmentation du nombre de cas présentant des troubles psychiques, ainsi qu'en raison de la pénurie de logements.

Un nouveau concept prévoyant les prestations sous forme d'heures de consultation a été mis en place dans les prisons régionales, d'abord à Berne et à Thoun. Cette manière de faire permet d'économiser des postes et de clarifier encore plus la répartition des tâches entre SPFP et prison régionale. En ce qui concerne les formes particulières d'exécution de peine, on constate une forte augmentation de la demande pour les arrêts domiciliaires ainsi qu'une augmentation constante de celle qui concerne le travail d'intérêt général.

6.2.4.4 *Etablissements de Thorberg*

Le taux d'occupation moyen de l'établissement est de 87,8 pour cent. Il n'y a pas de liste d'attente. L'effectif des personnes détenues a baissé au cours de l'année. Il a été possible d'occuper 96,2 pour cent des personnes en état de travailler, grâce à une recherche intensive de mandats et en faisant des concessions quant au prix des prestations, le marché étant défavorable.

L'année 2003 peut être qualifiée de tranquille, et on ne compte aucune évasion. Une génératrice auxiliaire a été mise en fonction au printemps. Les travaux de renforcement de la sécurité par la pose d'un nouveau grillage étaient achevés à la mi-décembre. En novembre, les travaux planifiés pour l'approvisionnement en eau (prévus depuis 1995 déjà) ont enfin pu commencer; ils se poursuivront en 2004. Malgré une baisse du taux d'occupation, le compte annuel boucle avec un solde positif de 1,4 million de francs.

6.2.4.5 *Etablissements de Witzwil*

Les Etablissements de Witzwil ont connu de grandes fluctuations d'effectifs. Le taux d'occupation moyen se situe à 83 pour cent pour le régime ordinaire, et à 84 pour cent pour la détention de phase préparatoire et la détention en vue du refoulement.

Malgré une conjoncture défavorable, il a été possible de trouver du travail pour l'ensemble des personnes détenues, que ce soit dans les ateliers de l'établissement ou dans les domaines agricoles.

La direction a défini des standards en matière de perfectionnement dans l'application au quotidien du nouveau concept adopté pour l'exécution des peines et mesures.

Plus de 5000 personnes ont visité l'établissement au cours de la journée portes ouvertes organisée le 23 août. Le but était de don-

ner aux personnes en visite un aperçu du monde carcéral et des étapes de l'exécution des peines.

L'agriculture a occupé une cinquantaine de personnes détenues, comme par le passé. La récolte a été bonne, malgré un été très sec. Du 10 au 16 août, le trekking du Lötschental a rassemblé 16 détenus et sept personnes handicapées membres de l'Association suisse des invalides. Les détenus ont pris en charge les personnes handicapées, apprenant ainsi à assumer des responsabilités pour d'autres personnes moins mobiles. Cet engagement les a poussés aux limites physiques et a permis à leurs partenaires d'accéder aux montagnes, jusqu'ici inaccessibles.

6.2.4.6 *Etablissements de Hindelbank*

L'effectif est inchangé (96 détenues) et correspond à un taux d'occupation de 90 pour cent. Le taux de détenues incarcérées pour infraction à la loi sur les stupéfiants est de 60 pour cent. Les détenues incarcérées pour homicide restent nombreuses (18). La Section de haute sécurité et d'intégration (HSI) a fait ses preuves déjà au cours de sa première année de mise en service; sa nécessité ne fait aucun doute. Vu le nombre croissant de personnes détenues présentant un trouble psychique ou une toxicomanie, un nouveau concept prévoit l'introduction, aux ateliers, de places de travail pour femmes peu résistantes, et en horticulture, la fabrication de produits requérant plus de soin; en outre, on intégrera la formation continue en atelier, ainsi que l'élevage de menu bétail. Un forum pédagogique traite des questions d'interface et de celles qui dépassent le cadre de l'exécution des peines proprement dites. Par ailleurs, 50 groupes ont visité l'établissement en 2003, et notamment des spécialistes d'Allemagne, d'Autriche, d'Angleterre, de Lituanie, du Tadjikistan et d'Australie.

6.2.4.7 *Etablissements de St-Jean*

L'établissement a été pleinement occupé pendant toute l'année. Le Service intégré de psychiatrie médico-légale n'a pas pu assurer la continuité des traitements, en raison de fluctuations de personnel. Le système d'assurance qualité a été certifié par SQS en juin. L'établissement est parvenu à ses limites, vu l'effectif élevé de personnes détenues et la gravité des maladies et des troubles psychiques que présente la clientèle. St-Jean est devenu un établissement spécialisé dans l'exécution de mesures médico-légales. Ces mesures ont pour corollaire un grand effort d'accompagnement, de traitement et de suivi, ce qui implique un personnel bien formé, très disponible et en formation permanente. Il a fallu recourir à deux postes et demi supplémentaires, occupés temporairement, pour parvenir à une marche du service plus ou moins linéaire.

L'ancien central téléphonique a dû être remplacé. On a procédé simultanément à la mise en réseau informatique interne.

6.2.4.8 *Foyer de Prêles*

Après une première année de fonction, le nouveau directeur tire un bilan positif. L'engagement du personnel et des cadres a permis d'élaborer un concept stratégique, qui a été soumis fin novembre à la directrice de la police et des affaires militaires. Ce concept prévoit des modifications et des développements sur le plan du personnel, des bâtiments et des mesures, afin d'anticiper les conséquences du futur droit pénal des mineurs.

L'aspect de la sécurité, qui prend de plus en plus d'importance, nécessite des mesures en matière de formation du personnel et des améliorations de la section disciplinaire (grille supplémentaire devant les portes des cellules).

Les fluctuations de la clientèle ont été importantes surtout au second semestre, où 40 départs (quatre prévus, 24 non prévisibles,

douze interruptions décidées par le Foyer) contre 28 entrées représentent un peu plus d'une mutation par semaine en moyenne.

Les cantons de placement bonifient des parts de déficit (sur la base d'une convention intercantonale), ce qui a permis d'obtenir en 2003 un compte équilibré.

6.2.4.9 Foyer Lory

Le projet de transfert du foyer dans les bâtiments de l'école agromome de Bäregg ayant été rejeté en janvier, la planification de l'assainissement des bâtiments actuels a été poursuivie. Pendant les transformations, qui dureront une année environ, la marche du service sera dirigée de manière décentralisée. La section fermée a pris place en novembre dans l'ancienne prison de district de Wangen a/Aare; la section ordinaire ainsi que l'administration ont pour leur part pris des locaux à titre temporaire à Wabern.

Le taux d'occupation moyen a été de 81 pour cent. Les diverses sections ont connu par moment des taux d'occupation très différents, ce qui a occasionné quelques difficultés. L'un des buts de l'assainissement en cours est de permettre une bonne répartition au sein des différents groupes.

6.2.4.10 Prisons du canton de Berne

En 2003, les prisons ont été occupées à 91,3 pour cent, soit 20,3 pour cent de plus que l'année précédente. Les prisons des districts de Nidau et de Wangen a/Aare ont été fermées au 31 mai, dans le cadre des mesures ESPP.

Un détenu a profité d'un point faible dans la construction de la prison régionale de Moutier pour s'en échapper. Il s'agit là de la seule évasion de l'année 2003.

Les travaux commencés à l'Hôpital de l'Ile pour la Division cellulaire ont connu de nouveaux retards; l'emménagement est prévu pour le deuxième trimestre de 2004.

En raison de plaintes du personnel concernant des dysfonctionnements, la directrice de la police et des affaires militaires a ouvert une enquête administrative sur les quatre reproches formulés: harcèlement, désaccords sur des questions techniques, favoritisme par des prestations gratuites et engagement de personnel non qualifié dans les prisons régionales de Thoune et de Berne. Les résultats de l'enquête ont conduit à des mesures immédiates ainsi qu'à un réexamen, encore en cours, des structures de direction. Des conflits durables entre cadres et personnel de la prison régionale de Thoune ont appelé une autre enquête externe, qui a entraîné la mutation immédiate du directeur de la prison ainsi que le licenciement d'un collaborateur. Suite à des reproches évoquant le harcèlement sexuel à l'encontre d'une collaboratrice de la prison régionale de Berne, la Direction de la police et des affaires militaires a immédiatement ouvert une enquête administrative. Sur la base du rapport d'enquête, des mesures idoines ont été prises dans deux cas de harcèlement sexuel verbal.

6.2.5 Office de la population et des migrations (OPM)

6.2.5.1 Direction

L'activité a été intense en 2003 dans tout l'office. Le passage à la gestion informatisée des affaires, pour réduire les quantités de papier utilisées, a eu pour corollaire des modifications de processus dans presque tous les services, augmentant encore la pression sur le personnel. Le fait de dépendre d'applications centralisées (Passport 2003, Infostar) raccourcit le temps de réaction et de mise en œuvre; en outre, les prescriptions fédérales ne tiennent pas compte de la situation financière du canton.

6.2.5.2 Service de l'état civil et des naturalisations

Les 24 offices de l'état civil bernois enregistrent chaque année une moyenne de 5000 mariages, 10000 naissances, 9000 décès, quelques milliers de décisions administratives et judiciaires, et plus de 5000 faits de l'état civil de Bernois et de Bernoises qui séjournent momentanément ou durablement à l'étranger.

L'année 2003 a été marquée par la transition, pour la tenue des registres, du mode conventionnel au mode informatisé. Une phase pilote a été effectuée avec succès entre le 17 mars et le 20 juin. Depuis le 23 juin, la base de données suisse, développée par la Confédération, est définitivement à la disposition des offices de l'état civil suisses. Pour le canton de Berne, sept offices ont pris part à la phase pilote, dont un dans le Jura bernois. Les expériences accumulées à cette occasion ont permis d'organiser une formation efficace de quatre jours pour le personnel de l'état civil et de raccorder rapidement tous les offices bernois au système.

Les travaux de préparation de la phase II sont en cours; l'an prochain verra l'introduction au niveau suisse, après une nouvelle phase pilote, de la saisie informatisée des événements de l'état civil, ce qui marquera la fin des registres de l'état civil tels qu'on les connaît depuis plusieurs siècles.

Le nombre des époux désirant porter après leur mariage le nom de famille de l'épouse est en croissance constante: il y a eu 128 procédures (contre 78 en 2002), qui sont devenues nettement plus simples vu la jurisprudence récente du Tribunal fédéral (exemption des frais). On mentionne les enfants de l'épouse, dont on veut éviter le changement de nom. L'article 30, alinéa 2 du Code civil exige en fait un intérêt légitime, mais on se borne souvent à invoquer l'égalité de l'homme et de la femme. Le port du nom après le mariage – notamment dans le cas des enfants – reste l'objet de discussions. De nombreuses demandes requièrent le changement du nom de famille, parce que la variante choisie ne plaît plus pour diverses raisons (modification de la situation professionnelle, sociale, familiale, personnelle). 242 cas (contre 209 en 2002) ont ainsi été traités; 63 autorisations ont été données pour des changements de prénom, et dans 18 cas on a procédé à une correction de la graphie du nom de famille.

Le nombre de dossiers en souffrance ayant diminué, celui des naturalisations est redescendu à 2397 cas (contre 3331 en 2002). Une optimisation des processus a permis de réduire notablement la durée de la procédure. Mais le canton n'a bien sûr aucune influence sur la durée du traitement par la commune (promesse d'admission au droit de cité communal) et par la Confédération (octroi de l'autorisation de naturalisation). L'année a été marquée, dans le canton de Berne comme ailleurs, par un certain flottement suite à la jurisprudence du Tribunal fédéral du 9 juillet 2003.

Sur proposition du Conseil-exécutif, le Grand Conseil a naturalisé des personnes en provenance de 66 Etats, principalement de Serbie-et-Monténégro (601), Sri Lanka (400), Turquie (315), Macédoine (253), Bosnie et Herzégovine (184), Italie (146) et Croatie (140). Ce nombre comprend 1292 jeunes élevés en Suisse («deuxième génération») et qui ont déposé leur demande avant l'âge de 25 ans (489) ou enfants mineurs naturalisés en même temps que leurs parents (803). En outre, 1409 (1626) personnes étrangères ont reçu la nationalité suisse sur décision de la Confédération, ainsi que le droit de cité d'une commune bernoise; il s'agit là de naturalisation facilitée au lieu d'origine d'un membre suisse de la famille; le lieu de domicile ne joue dans ce cas aucun rôle.

6.2.5.3 Service des migrations

L'immigration ne s'est pas accrue de manière notable en 2003, deux ans après l'introduction de la libre circulation des personnes entre Suisse, Union européenne et Association européenne de libre-échange. On enregistre de nombreuses demandes, dans toutes les régions de la Suisse, concernant des autorisations de sé-

jour B avec durée de validité de cinq ans. En revanche, les contingents définis pour les séjours de courte durée ne sont de loin pas épuisés. La population étrangère a augmenté de 2051 personnes en 2003.

La Confédération a attribué au canton de Berne 2771 personnes requérant l'asile (soit 708 de moins qu'en 2002). Cette évolution, ainsi que l'accroissement des effectifs fin 2002, ont permis au Service des migrations de régler les cas en souffrance pour ce qui est des auditions, et de faire baisser ainsi en dessous du maximum prescrit le temps de traitement des dossiers. On a constaté une augmentation du côté des départs; l'effectif de personnes concernées par l'asile a ainsi diminué de 272. Malheureusement, il faut remarquer que de plus en plus de dossiers sont bloqués parce que l'exécution du renvoi ne peut se faire, que ce soit en raison du comportement des personnes concernées ou par suite du manque de coopération de l'Etat d'origine. Cette catégorie de cas a augmenté de 663 en une année, sans que le canton puisse influencer cette tendance, les moyens nécessaires se trouvant au niveau national et international.

Du point de vue de l'organisation, le Service des migrations a posé la dernière pierre de sa restructuration en introduisant la gestion informatisée des données depuis mi-2003. Les débuts ont été marqués par des retards considérables, vu les modifications entraînées sur le plan des processus de travail, mais la situation s'est normalisée en fin d'année. Tous les dossiers sont enregistrés sous forme informatisée, et le système est donc pleinement opérationnel.

6.2.5.4 *Police industrielle et communale*

Le canton de Berne ayant adhéré, à partir du 1^{er} janvier, à la Convention intercantonale sur l'organisation commune des loteries, la loi sur les loteries et l'ordonnance sur les loteries ont fait l'objet d'une révision. Des mesures ESPP ont été appliquées concernant la protection de la jeunesse lors des projections de cinéma et l'obligation des communes de soumettre leur règlement pour approbation. En outre, le service administre le Fonds du sport, en plus du Fonds de loterie, depuis le 1^{er} janvier 2004. Une nouvelle organisation a été définie, et le nom de l'unité changé en «Fonds et autorisations».

6.2.5.5 *Service des documents d'identité*

2003 a été l'année d'introduction du nouveau passeport, ce qui a entraîné un surcroît de travail pour le personnel. La Confédération n'ayant pas été en mesure de livrer le passeport dans les délais annoncés, il a fallu traiter, en plus des affaires courantes (63075 passeports, 80389 cartes d'identité) et des innombrables questions par téléphone, 16604 demandes de passeports provisoires (dont 8572 ont été pris en charge financièrement par la Confédération) et 30736 demandes de prolongation (gratuite, prise en charge par le canton). Seuls des postes supplémentaires à durée limitée ont permis de faire face à cette surcharge de travail. Les revenus liés aux émoluments ont dépassé de 685000 francs les valeurs portées au budget. On enregistre en revanche des frais de personnel supplémentaires pour un total de 63000 francs. Le Service des documents d'identité du canton de Berne a par ailleurs établi 1788 passeports provisoires supplémentaires sur mandat du canton de Neuchâtel.

6.2.6 **Office de la sécurité civile et militaire (OSCM)**

Projet «ZIBE», mise en œuvre de la Protection civile XXI / Protection de la population 2003 dans le canton de Berne

La nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004. L'organisation

de projet mise sur pied par le Conseil-exécutif a préparé, dans le cadre imposé par ces dispositions, deux variantes: «régionalisation allégée», et «cantonalisation». L'Association des communes bernoises a présenté ces variantes, en collaboration avec la POM, lors de séances d'information destinées aux autorités communales; elle a également procédé à un sondage. 55 pour cent des communes se sont prononcées en faveur de la variante «régionalisation allégée», et 45 pour la variante «cantonalisation». Les différences d'opinions ont été très marquées selon les régions. Le Conseil-exécutif ayant opté pour la variante «régionalisation allégée», les nouvelles bases légales ont été préparées. La première procédure de consultation, la procédure de corapport et la seconde procédure de consultation ont eu lieu en 2003. Le projet de nouvelle loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPC) a recueilli des échos favorables. Les modifications apportées à l'ancienne législation se concentrent sur les points qui font l'unanimité. Si le traitement en commission et au Grand Conseil se déroule comme prévu, une entrée en vigueur est envisageable au 1^{er} janvier 2005.

Formation et information

En plus de l'instruction dispensée dans le cadre de la protection civile, l'office propose d'autres cours de formation. Environ 150 personnes ont suivi les cours de base 1 et 2 sur la sécurité publique, mis sur pied à l'intention des nouveaux membres des états-majors de conduite et des représentants des autorités. Pour la première fois, un cours a été dispensé à l'état-major de crise d'une organisation privée. 20 participants envoyés par l'entreprise BLS ont été formés pendant une journée au travail d'état-major et informés des nouveaux principes de protection de la population. De telles formes de collaboration se feront de plus en plus fréquentes à l'avenir. Jusqu'à présent, les divers partenaires organisent leur formation et leur perfectionnement sur un plan largement autonome, en raison de leurs besoins sensiblement différents, mais on perçoit divers points de convergence entre les centres régionaux. Quant à l'assistance spirituelle d'urgence et à l'aide psychologique d'urgence, le concept de formation a pu bénéficier de l'influence et de l'intérêt de toutes les interfaces de la protection de la population. Le concept de soutien du chemin de fer comporte une volonté d'uniformisation qui s'avérera utile lors des prochains cours pour les services d'engagement incluant les chemins de fer. L'offre de cours proposée pour la gestion des interventions est actuellement assurée par l'Assurance immobilière du canton de Berne, mais le libre passage est garanti, ce qui permet la participation des chefs d'intervention de tous les partenaires de la protection de la population.

Interventions

Divers événements ont requis 10 interventions d'urgence (intervention immédiate) de la protection civile. 200 personnes astreintes à servir dans la protection civile ont accompli un total de 450 jours de service. Les travaux de remise en état ont nécessité 64 interventions. 2014 personnes astreintes à servir dans la protection civile ont accompli un total de 8117 jours de service.

Assistance spirituelle d'urgence

40 personnes (dont certaines venant d'autres cantons) ont participé au cours de base sur l'assistance spirituelle d'urgence. Les personnes déjà formées ont suivi un cours de perfectionnement obligatoire. Le cours de répétition a consisté en service de disponibilité 24 heures sur 24 auprès de la Police sanitaire de la ville de Berne, où les personnes engagées ont accompagné 1500 interventions. Elles ont dispensé l'assistance spirituelle d'urgence dans les événements qui se sont produits au Gurnigel, au Gantrisch, à Steffisbourg et à Gsteigwiler, accomplissant environ 150 heures de travail sur place. L'élaboration du concept d'aide psychologique d'urgence (variante «minimale») est presque terminée.

Administration militaire

En 2003, les chefs de section ont administré quelque 136 000 personnes astreintes à l'obligation d'annoncer. En milieu d'année, l'arrondissement de Langenthal a été supprimé et intégré à celui de Sumiswald.

Le service des contrôles militaires administre 947 états-majors et unités, dont 132 bernois, comptant un effectif total de 94 500 militaires (troupes cantonales: 17 600 militaires). 6 700 militaires des troupes cantonales ont été convoqués à des services; environ 2 000 demandes de déplacement du service ont été déposées. 1 550 d'entre elles ont été admises (soit 23,1 des personnes convoquées).

Le fait de négliger les services a entraîné 6 513 (6 622) décisions disciplinaires. 38 recours ont été déposés. Les non-paiements ont conduit à 1 289 (1 090) décisions de conversion en jours d'arrêts, et 86 (126) infractions ont été soumises au verdict de la justice militaire. 13 202 (32 27 en 2002 pour une seule classe d'âge) militaires des classes d'âge 1961 à 64 ont été libérés de leurs obligations militaires lors de 47 cérémonies de libération.

Administration de la taxe d'exemption

Le solde du compte annuel de la taxe d'exemption de l'obligation de servir équivaut à un rendement brut de 21 377 936 francs (soit 6 348 394 de plus qu'en 2002). La part du canton se monte à 4 275 587,10 francs (soit 1 269 678,80 de plus qu'en 2002). Le nombre de personnes imposées était de 47 011 (43 254). Le nombre des oppositions et des requêtes s'est monté à 2 072 (1 530). Celui des recours a passé de 29 à 36. L'excédent de recettes est dû à des rectifications et à des taxations faites en 2003 concernant les années antérieures, qui avaient dû être reportées en raison d'un programme informatique non adapté à la taxation annuelle.

Affaires pénales et arrêts

508 personnes astreintes au service ont été convoquées pour subir, pour cause de service manqué, une sanction privative de liberté après le service ou hors service. 428 personnes ont finalement réglé leur sanction de manière pécuniaire avant le début de la peine. 60 personnes ont purgé leur peine à la prison régionale de Bienne. Dans 20 cas, il a fallu demander l'intervention de la police.

Place d'armes cantonale

La réfection de la place d'armes de Berne, commencée en 1999, a été terminée en 2003. Les nouvelles infrastructures ont été inaugurées officiellement le 19 septembre en présence de M. Samuel Schmid, conseiller fédéral, et de représentants de la Ville de Berne et du DDPS. La place d'armes accueillera les écoles centrales et les stages de formation pour les futurs commandants de compagnie ainsi que des cours sur l'information et la communication au sein de l'armée, mais aussi la formation des membres des fanfares militaires. Un concept unique en Suisse a été appliqué pour l'utilisation conjointe de la place d'armes par des militaires et des civils. La Haute école des arts de Berne y travaille dans une infrastructure moderne, sous le même toit, sans qu'il en résulte une limitation de la marche du service.

Recrutement

Depuis 2003, le recrutement est organisé par la Confédération dans les centres de Sumiswald (d) et de Lausanne (f). Sur 3 575 personnes soumises à l'obligation de se présenter, 2 021 étaient aptes au service militaire, et 1 108 au service de protection civile. 446 personnes doivent être convoquées une seconde fois ou n'étaient pas aptes au service. 33 femmes ont pris part au recrutement à Sumiswald.

Journée d'information

5 644 jeunes gens de dix-huit ans ont été convoqués à 130 journées d'information. 337 d'entre eux ne se sont pas présentés. 4 843 jeunes filles ont été invitées, parmi lesquelles 147 ont participé à la journée d'information.

Aide aux soldats bernois

En 2003, le conseil de fondation a traité une demande, et octroyé un montant de 8 000 francs à titre de subvention de soutien.

6.3 Ressources humaines**6.3.1 Vue d'ensemble**

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2003

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans office NOG)

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	18	10	17,02	8,50	25,52
Police cantonale	1 211	193	1 205,21	176,42	1 381,63
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	471	227	449,79	156,82	606,61
Office de la population et des migrations	52	120	47,95	87,45	135,40
Office de la sécurité civile et militaire	76	14	73,50	11,30	84,80
Total au 31. 12. 2003 ¹	1 828	564	1 793,48	440,49	2 233,97
Comparaison avec l'exercice précédent	+ 0	+ 39	- 5,72	+ 31,77	+ 26,06

¹ Sans le personnel auxiliaire, le personnel de nettoyage, les stagiaires, les apprentis ni les fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire.

Tableau 2: Gestion des postes 2003 (sans office NOG)

Unité administrative	Plafond des points	Points utilisés	Réserve ¹
Secrétariat général	5 322,392	2 761,622	2 560,770
Police cantonale	114 394,756	117 114,682	- 2 719,926
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	52 287,564	51 899,666	387,898
Office de la population et des migrations	12 127,800	13 098,925	- 971,125
Office de la sécurité civile et militaire	8 134,800	7 538,700	596,100
Total Direction	192 267,312	192 413,595	- 146,283

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas toujours au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

6.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

M. Roland Brigger, chef de la Section de la probation et des formes particulières d'exécution de peines, Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement, ainsi que son suppléant, M. Hans Peter Michel, ont pris leur retraite au 31 décembre. M^{me} Marianne Isenschmid et M. Michael Imhof ont été nommés cheffe et chef de section en coresponsabilité.

6.3.3 Formation

Tous les offices ainsi que la Police cantonale ont organisé, comme à l'accoutumée, divers cours de formation dans les différentes spécialités. La Police cantonale a informé l'ensemble des membres du corps lors de 18 séances au total, consacrées au perfectionnement sur les thèmes du droit de police, de la violence domestique, de la loi sur l'aide aux victimes. La moitié des collaborateurs et collaboratrices de l'Office de la population et des migrations a suivi une formation obligatoire sur le thème du feed-back.

6.3.4. Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le Groupe égalité de la POM (GEP) a fait, sur mandat de la Direction, des propositions destinées à promouvoir des modèles flexibles de temps de travail, l'octroi de congés non payés, la réintégration après résiliation pour motif de «pause familiale», un véritable plan de carrière. La conférence de Direction du 15 septembre a décidé d'intégrer ces possibilités et instruments dans le règlement de la POM, dans le sens d'une offre améliorée pour tous les collaborateurs et collaboratrices. Le GEP a en outre produit deux aides-mémoire, concernant le plan de carrière d'une part, le congé payé et la réin-

tégration après une pause familiale d'autre part, à titre de documents de travail. Un groupe «télétravail» a été mis sur pied sous l'égide du champ d'activité «Personnel», dans la perspective d'un projet pilote sur ce thème. Le GEP a par ailleurs diffusé une affiche en fin d'année afin d'attirer l'attention sur les buts qu'il poursuit et sur les personnes disponibles au sein de la POM pour les questions d'égalité.

6.3.5 Remarques

–

6.4 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2003

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
6.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
– Loi sur la police et loi sur la Police cantonale (un texte législatif pour chacun)	2	2004
– Loi sur l'exécution des peines et mesures	en vigueur	vers le milieu de 04
– Loi sur les loteries	en vigueur	dès le 1.1.2004
– Loi d'organisation	en vigueur	dès le 1.1.2004
– Loi sur les autorités de circulation et de navigation (titre provisoire)	–	–
– Loi cantonale sur les étrangers, ou loi d'introduction de la loi fédérale	–	2006
– Loi sur le film	abrogée	dès le 1.1.2004
– Loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCI)	–	–
– Loi sur la circulation routière	2	2004
	renvoyée par le GC	–
– Constitution cantonale et loi sur le droit de cité	1	2005

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
6.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
– Loi sur la police (unification de la police bernoise)	–	2005
6.4.3 Législation d'application du droit fédéral		
Aucun		
6.4.4 Autres projets		
– Loi et décret sur la mise en œuvre des mesures ESPP-POM	en vigueur	dès le 1.1.2004
0 = les travaux n'ont pas encore débuté 1 = en cours d'élaboration 2 = en procédure de consultation 3 = adopté par le Conseil-exécutif 4 = préavisé par la commission 5 = adopté par le Grand Conseil 6 = le délai référendaire n'est pas encore échu 7 = en attente de la votation populaire 8 = renvoyé		

6.5 Projets informatiques (aperçu)

Office	Projet/Application	Investissement 2003 (milliers de francs)	Total des coûts de production (milliers de francs)	Durée de réalisation
POCA	GEKOplus, remplacement infrastructure GEKO	3 030	3 930	dès 1999
POCA	Câblage universel	240	1	2002–2005
POCA	PCmob	100	1	2002–2007
POCA	Notebooks	100	1	2002–2007
POCA	SAN-Backup	220	1	2003
POCA	Remplacement des applications EDK/EDI	150	1	2003–2004
OCRN	SUSA+, développement de l'application SUSA	1 100	1 200	dès 1999
OCRN	Remplacement des PC et des serveurs	450		2003–2004
OCRN	ADS-RENO	270		2003
OPM	ELAR-MIDI	800	190	2002–2004
OPM	Intégration de la Division Asile et réfugiés	238		2003
OPEL	ADFS-RENO	180		2003–2004
OPEL	LAN St-Jean	110		2003
OPEL	GINA-NT	113		2003

¹ Les coûts de production sont compris dans GEKOplus et ne peuvent être détaillés.

6.6 Contrôle des résultats des subventions cantonales

6.6.1 Vue d'ensemble

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/année	Etat d'avancement	Etapas suivantes
4610	POM00016	Contribution au service de police des autoroutes N1 (SO), N5 (NE) et N12 (FR)	S/2002	en cours	à définir

6.6.2 **Commentaire**

L'analyse sommaire des subventions octroyées aux cantons de Soleure et de Neuchâtel pour le service de police des autoroutes N1 et N5 se concentre sur les indemnités versées aux cantons chargés de ces tâches. Cette étude montera si les indemnités approuvées

pour la dernière fois en 1989 par le Conseil-exécutif correspondent à la situation actuelle. Elle se fondera sur l'évaluation faite en 1993/1994 et sur l'avis de spécialistes externes.

L'ébauche du rapport ERKOS est actuellement étudiée par les organes compétents, lesquels auront achevé leur travail à fin mars 2004.

6.7 **Autres projets importants**

Office	Projet	Etat d'avancement des travaux au 31. 12. 2002	Achèvement des travaux
POCA	«Unification de la police bernoise», mise en œuvre de la motion Lüthi/Bolli Jost	Organisation de projet; début des travaux d'établissement des bases et du projet partiel avec la police municipale	2006–2008
POCA	Police unique à Steffisbourg et à Spiez	Réalisation le 1 ^{er} janvier 2004	2004
POCA	Contrats de collaboration Police cantonale – communes (prise en charge par la POCA de tâches de police communale)	Exécution de 14 contrats, d'autres sont en cours de négociation	2008
POCA	AIDA, examen des tâches, des structures, des procédures et des effectifs	Conception détaillée	2004
POCA	Ecole intercantonale de police au sein du Concordat	Ediction de l'arrêté du GC, délibérations du GC en 2004	2006
POCA	POLYCOM, réseau radio bernois de sécurité et de sauvetage	Mandat attribué à l'OSCM pour assurer la continuation de la direction du projet	2010
POCA	Modernisation et développement de la plate-forme d'alarme cantonale	Nouvelle étape du projet SMT	2007
POCA	ViCLAS, analyse originelle systématisée	Mise en service	2004
POCA	Surveillance automatique des feux	Lancement, en collaboration avec l'OCRN	2004
OCRN	Nouvelle gestion publique NOG 2000, projet pilote	8 ^e année d'exploitation	Terme à fin 2004
OPLE	Etablissements de Thorberg, plan global de la sécurité extérieure	Repoussé (ESPP)	2006
OPLE	Foyer de Prêles, transformation et agrandissement de la section disciplinaire	Examen du concept: achevé, réalisation en cours	2006
OPLE	Foyer Lory, rénovation	Début des travaux de rénovation	2004
OPLE	Travail personnel sur le délit et réparation des torts – modèles bernois (TaWi)	Achévé	2003
OPM	Projet ZAP (regroupement des domaines de l'asile au sein de la POM)	Intégration de la Division Asile et réfugiés de la SAP: achevée	2004
OSCM	Mise en œuvre d'Armée XXI, mise en service du nouveau centre fédéral de recrutement, organisation des journées d'information	Exploitation du centre de recrutement de Sumiswald conjointement avec la Confédération	2003
OSCM	Intégration de l'Office du sport dans l'OSCM	Intégration des domaines de Jeunesse et Sport ainsi que de l'encouragement du sport dans l'OSSM: achevée le 1.1.04	Fin 2003
OSCM	Projet ZIBE: mise en œuvre de la protection civile et de la protection de la population XXI dans le canton de Berne.	Une procédure de consultation et deux procédures de corapport LCPPCi: achevée	Fin 2004
OSCM	Densification du réseau de sirènes et commande à distance pour tout le canton (financement par la Confédération en grande partie)	Projet pilote achevé à l'office de Konolfingen; autres offices également équipés de SFI; densification du réseau de sirènes en cours.	Fin 2007
OSCM	Introduction d'un réseau à faisceaux dirigés pour les organisations partenaires de la protection de la population	Vérification de l'étude préalable en cours.	2010
OSCM	Mise en œuvre du concept – variante «minimale» – de l'assistance psychologique des formations d'intervention, des victimes et de leurs proches	En voie d'achèvement	2004
OSCM	Concept détaillé du groupe de travail concernant les accidents ferroviaires (direction OSCM)	Retard dû à la complexité du concept et aux frais qui en découlent pour les parties concernées; fin des travaux prévue pour 2004	2004

6.8. **Interventions parlementaires**6.8.1 **Classement de motions et de postulats**6.8.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*6.8.1.1.1 **Motions**

Motion 007/00 Käser du 31 janvier 2000: Regroupement des services cantonaux responsables de l'asile à la Direction de la police et des affaires militaires (adoptée le 5. 9. 2000):

Lors de sa session de juin 2003, le Grand Conseil a approuvé la révision de la loi sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (loi d'organisation, LOCA), qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004. La Division Asile et réfugiés a été transférée de la SAP à la POM dès le 1^{er} octobre 2003.

Motion 075/98 Steiner du 16 mars 1998: Modification de l'ordonnance sur les loteries (adoptée sous forme de postulat le 9. 9. 1998): La révision de l'ordonnance sur les loteries (OL) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 apporte un étalement des jours de loto et un relèvement de la limite des gains maximums autorisés au loto.

Motion 174/02 Rérat du 3 septembre 2002: Modification de l'ordonnance sur les loteries (OL) (adoptée partiellement sous forme de postulat le 15. 4. 2003):

La révision de l'ordonnance sur les loteries entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 apporte un étalement des jours de loto (point de l'intervention accepté sous forme de motion) et un relèvement de la limite des gains maximums, qui passe de 500 francs, jusqu'ici, à 1000 francs. En revanche, le Conseil-exécutif a renoncé à la suppression complète de la limite des gains, du fait que les petites sociétés en particulier, qui ont besoin des recettes du loto pour assu-

rer leur existence, seraient concurrencées par les grandes organisations, qui peuvent offrir des prix d'un montant élevé. Pour uniformiser l'octroi des autorisations, le Conseil-exécutif a renoncé à transférer la compétence des autorisations aux communes ou de prévoir des autorisations spéciales pour divers sous-groupes de sociétés.

Motion 19/03 Pauli du 10 février 2003: Soutien de l'initiative cantonale déposée par Saint-Gall (adoptée le 14.4.2003):

Par sa lettre du 21 mai 2003, le Conseil-exécutif a informé l'Assemblée fédérale du soutien du Grand Conseil bernois à l'initiative cantonale de Saint-Gall, décidé en date du 14 avril à la majorité des voix.

6.8.1.1.2 Postulats

Postulat 192/01 Commission de gestion (Widmer-Keller) du 31 octobre 2001: Modification de la loi sur les situations extraordinaires (LEtra): améliorer le régime de délégation des compétences financières (adopté le 31.1.2002):

La mise en œuvre d'Armée XXI implique le remplacement de la LEtra par la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi). L'amélioration et la précision des tâches dans la délégation des compétences financières ont été adoptées par le Conseil-exécutif dans le projet LCPPCi; la loi sera soumise au Grand Conseil dans le courant de l'année 2004.

6.8.1.2 Classement extraordinaire

6.8.1.2.1 Motions

Motion 056/98 Singer du 9 mars 1998: Procédure d'autorisation des loteries (adoptée sous forme de postulats le 15.6.1998):

L'adoption par le Grand Conseil de l'adhésion à la Convention intercantonale concernant l'organisation commune de loteries et la limitation de la valeur d'émission totale qui en découle pour les petites loteries ne permet pas, comme l'exige la motion, de libéraliser l'octroi de l'autorisation d'organiser des loteries. Elle impose au contraire une application restrictive en la matière. D'où l'impossibilité de procéder à la mise en œuvre prévue par l'interpellation. Les sociétés et les organisations qui remplissent les conditions pour l'organisation d'une loterie, mais qui n'obtiennent pas le permis nécessaire pour cause de la limitation de la valeur d'émission, touchent à titre de compensation un montant prélevé sur le Fonds de loterie ou le Fonds du sport. La révision de l'ordonnance sur les loteries a pu être achevée en 2003.

Motion 232/01 Pulver du 28 novembre 2001: «Vision Zéro»: Réduction du nombre de morts sur la route dans le canton de Berne (point 2 – contrôle et correction des points faibles des voies de communication – adopté sous forme de postulat le 11.6.2002):

Le programme de construction des routes 2003 à 2006 permet de réaliser au fur et à mesure de petits projets qui ressortissent à la compétence du Conseil-exécutif. Les projets relevant du Grand Conseil ont en revanche été reportés à cause du mandat ESPP, mais ils sont maintenus. Lors du traitement du programme de construction des routes, le Grand Conseil décide de l'attribution des moyens et des priorités pour tous les projets.

6.8.1.2.2 Postulats

Aucun

6.8.2 Réalisation de motions et de postulats

6.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

6.8.2.1.1 Motions

Motion 075/02 Käser du 21 mars 2002: Service de planton pour le compte des autorités judiciaires: indemnisation des charges de la police communale (adoptée sous forme de postulat le 21.11.2002): Examen de la motion dans le cadre de la motion 148/03 Lüthi / Bolli Jost, qui a été acceptée, concernant le projet d'unification de la police bernoise «Police Bern».

Motion 220/02 Ingold du 18 novembre 2002: Révision de la loi sur l'encouragement de la gymnastique et des sports (adoptée sous forme de postulat le 26.6.2003):

La nouvelle Commission d'experts pour le sport établira en 2004 le Concept sportif pour le canton et en définira les objectifs. A l'issue de ces travaux, la loi sur l'encouragement de la gymnastique et des sports devra éventuellement être adaptée en conséquence.

Motion 148/03 Lüthi / Bolli Jost du 16 juin 2003: Réforme de la police (adoptée le 17.9.2003):

Etablissement des principes de base en relation avec le projet d'unification de la police bernoise, exécution de travaux à part avec la ville de Berne dans le cadre du projet partiel «Police Bern Region 4».

Motion 184/03 Zuber du 25 juin 2003: Création d'un office interjurassien des sports (adoptée sous forme de postulat le 17.9.2003): Il a été convenu avec les représentants du canton du Jura de constituer en 2004 un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités d'une collaboration accrue.

6.8.2.1.2 Postulats

Postulat 103/03 Kaufmann du 10 avril 2003: Stade du Wankdorf (adoptée le 26.6.2003):

Le stade s'est vu attribuer entre-temps le nom de «Stade de Suisse Wankdorf Berne, Le nouveau stade national de Suisse». Le souhait exprimé dans le postulat est ainsi satisfait.

6.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

6.8.2.2.1 Motions

Motion 080/99 Zbinden Günter du 10 mars 1999: Centre d'intervention cantonal pour le sauvetage (ch. 2, 3 et 4 adoptés, ch. 1 et 5 adoptés sous forme de postulat le 1.2.2000):

La direction de la centrale d'appels sanitaires urgents (CASU) incombe à la SAP (nouveau projet de la caserne de Berne); la Police cantonale bernoise participe à l'intégration d'une nouvelle CASU dans la plateforme d'alarme dont elle assure l'exploitation.

6.8.2.2.2 Postulats

Postulat 098/00 Pulver du 6 avril 2000. Naturalisation des étrangers et étrangers intégrés (adopté le 6.6.2000):

La POM a préparé un projet de révision du droit de cité au plan can-

tonal qui tient compte des changements survenus au plan fédéral. Vu le retard pris par la Confédération et compte tenu de la jurisprudence du Tribunal fédéral, la procédure de consultation ne peut être lancée qu'en 2004.

6.8.2.3.1 Postulats

Aucun.

6.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Berne, mars 2004

6.8.2.3.1 Motions

La directrice de la police et des affaires militaires: *Andres*

Aucune.

Approuvé par le Conseil-exécutif le 24 mars 2004

